

Comité Technique de l'UJM du 2 mai 2016

Notes de vos élus FO

> Déclaration liminaire de la FNEC-FP FO (SDPREES-FO 42 et Supautonome-FO) + mise au point sur entrevue avec les personnels des bibliothèques	1
> PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations).....	3
> Nouvelle configuration des services scolarité, formation continue et continue de l'IUT	3
> Modification du périmètre du service recettes	4
> Calendrier général de l'année universitaire.....	4
> Examen de la note sur le droit individuel à formation (DIF).....	5
> Présentation du télétravail	5
> Modification du référentiel des enseignants et enseignants-chercheurs : disparition de la rémunération « TICE », création d'une rémunération « Numérique et pédagogie »	5
> Postes 2 nd Degré	6
> Attributions semestres CRCT.....	6
> Divers autres points abordés en fin de réunion	6

En préambule, nous rappelons que nous tenons les documents qui ont servi de supports aux points abordés dans ce CT à la disposition de tous ceux qui en feraient la demande. La plupart du temps, on peut également les trouver sur l'Intranet de l'UJM.

> Déclaration liminaire de la FNEC-FP FO (SDPREES-FO 42 et Supautonome-FO) + mise au point sur entrevue avec les personnels des bibliothèques

La situation des salariés est toujours de plus en plus difficile. Les politiques mises en œuvre depuis plus de trois ans n'ont en rien permis d'enrayer l'augmentation tendancielle du chômage. Aujourd'hui, le projet de loi « travail » prévoit d'accorder encore plus de facilités aux employeurs du secteur privé pour faire leur loi dans chaque entreprise au moyen de l'inversion de la hiérarchie des normes, pour licencier, pour précariser, pour dégrader encore plus les conditions de travail des salariés.

Le parallèle est frappant entre le projet envisagé pour le secteur privé et la politique d'un État qui promeut le délitement des structures républicaines par la multiplication de structures et donc de règles autonomes, portes dérobées pour toutes les remises en cause des garanties collectives. C'est pourquoi, **avec les confédérations Cgt-FO et CGT, avec la**

FSU, Solidaires et les organisations lycéennes et étudiantes UNL, FIDL, UNEF et, à Saint-Étienne, OSE, nous demandons le retrait du projet de loi travail.

Dans la fonction publique, on sait les résultats de la politique déjà dénoncée : ce sont des budgets d'austérité, qui ne permettent même pas de garantir le maintien des missions de service public, encore moins de les développer. Cette politique d'austérité (qui passe entre autres par le « pacte de responsabilité ») est menée tout en abondant les caisses des employeurs du secteur privé, notamment via les remises d'impôts du CICE (crédit impôt compétitivité emploi). Cette politique d'austérité emprunte des chemins très divers, qui tous aboutissent à la dégradation de l'égalité républicaine comme des statuts et des conditions de travail : baisses de budgets, individualisation des carrières, des rémunérations, des primes, individualisation et fragilisation des budgets de recherche maquillées en politique de l'« excellence », développement accru de l'emploi précaire, dont la résorption véritable nécessiterait mille « plans Sauvadet ».

C'est encore cette même politique qui est à l'origine de **PPCR** (parcours professionnels, carrières et rémunérations) comme du RIFSEEP, ou des projets divers de modifications des statuts (ainsi du récent rapport de l'IGAENR concernant les enseignants-chercheurs). **Nous rappelons notre opposition au RIFSEEP, notre demande de retrait de ce nouveau régime indemnitaire et, en tout état de cause, d'exemption concernant les corps ITRF et des bibliothèques.**

À L'UJM, les problèmes demeurent nombreux : si la mise en œuvre du plan « Bibliothèques ouvertes » a été écartée par la mobilisation massive des personnels, avec leurs syndicats SNPREEES-FO 42 et FERC-SUP CGT, il reste des demandes urgentes à satisfaire, en particulier celles des enseignants du département de sciences de l'éducation. Avec les mêmes syndicats, ils demandent la création de deux postes d'enseignants-chercheurs dès la rentrée 2016 (par des publications exceptionnelles au fil de l'eau) ainsi qu'un plan d'accompagnement ultérieur par des créations annuelles de postes. Ces demandes ont été soutenues par des motions du conseil restreint de la Faculté SHS comme du département d'histoire de cette même Faculté. Elle doivent être entendues.

N.B. : à la suite de cette déclaration, la présidente a curieusement estimé que lors de l'entretien du 27 avril, elle n'avait pas dit qu'il n'y aurait pas de réponse positive de la part de l'UJM à l'appel à projets pour le plan « Bibliothèques ouvertes ». La délégation maintient son compte rendu et les représentants FO maintiennent leur déclaration ci-dessus.

En effet, après que les collègues ont exposé leurs multiples raisons de refuser le plan « Bibliothèques ouvertes » et que la présidente a déclaré qu'il était dommage de ne pas engager de réflexion, il a été dit par un membre de la délégation que le plan ne supposait aucune « réflexion », mais bien la mise en œuvre d'une extension très forte des horaires, dont les collègues ne voulaient pas, et à la suite un autre membre de la délégation a déclaré : « On est prêts à réfléchir [à des aménagements éventuels] du moment que c'est décorrélé du plan « Bibliothèques ouvertes ». La présidente a répondu : « Nous sommes d'accord. »

C'est ce qui est traduit dans le compte rendu par : « Les personnels se sont dits ouverts à une réflexion pour mieux assurer la qualité du service, du moment que celle-ci ne s'inscrivait pas dans une réponse positive de l'UJM à l'appel à projets impliquant la mise en œuvre du plan « bibliothèques ouvertes ». La présidente a manifesté son accord avec ceci. »

En tout état de cause, les personnels resteront vigilants sur l'absence de réponse positive de l'UJM à l'appel à projets et maintiennent leur refus de toute mise en œuvre du plan « Bibliothèques ouvertes », qui ne peut pas être mis en place sans leur concours.

> PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

La présentation de « PPCR » est faite les services de la DRH.

** Les représentants FO sont intervenus :*

- sur la présentation :
 - pour souligner que celle-ci, en provenance du ministère, était assez logiquement favorable, unilatérale et édulcorée ;
 - pour rappeler qu'on ne pouvait pas dire que la mise en œuvre de PPCR était le « résultat d'une concertation nationale avec les organisations syndicales de la fonction publique » : les organisations syndicales majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique (FO, CGT et Solidaires, qui représentent presque la moitié des suffrages) se sont prononcées contre le PPCR. Le premier ministre a décidé de passer en force, au mépris des règles soutenues par le ministère lui-même, qui veulent qu'il ne soit pas possible d'appliquer une telle modification si plus de 30 % des organisations syndicales s'y opposent.
- sur le fond :
 - le transfert des primes sur le salaire de base ne change rien au bas de la fiche de paye ;
 - le PPCR implique un allongement des carrières ;
 - il entraîne également la suppression des réductions d'ancienneté (ou « avancements accélérés »), ce qui signifie concrètement une baisse de rémunération dans la durée pour la plus grande masse des collègues ... d'autant plus que les cotisations retraite augmentent ;
 - > il ne répond en rien à la revendication maintes fois réitérée par FO d'augmentation du point d'indice pour tous, bien au-delà de l'aumône des 1,2 %, avec un rattrapage du point d'indice depuis son blocage en 2010, soit 8 %, ainsi que 50 points indice pour tous, en sorte de compenser l'effondrement des grilles depuis 1982.

> Nouvelle configuration des services scolarité, formation continue et continue de l'IUT

Cette réorganisation concerne trois services, ceux de scolarité, formation continue et communication, dont les activités sont rapprochées et qui sont, si nous avons bien compris, fusionnés en un seul (aucun document n'avait été adressé avant le CT, des diapositives minuscules ont été diffusées à la vite). Il y aura un « guichet unique ». Il y a eu un audit du service scolarité en janvier 2015 ; 2 groupes de travail d'octobre à décembre 2015 ; depuis, le processus a suivi son cours, et est apparemment presque achevé.

** Les représentants FO ont soutenu la demande présentée par le SNPTES en début de séance que ce point et le suivant passent dans la rubrique « pour avis », c'est-à-dire soient soumis au vote du CT ;*

-> La présidence estime que tout ne peut être soumis au CT.

Mais les définitions du champ de compétence des CT sont clairs pour FO comme pour les autres organisations syndicales présentes (en particulier art. 34-1° du décret 2011-184 : les CT doivent être consultées sur les questions relatives « à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services »). Dès lors qu'il y a une modification du périmètre d'un service ou des missions d'un service, avec des conséquences sur les missions du ou des services concernés et les fiches de poste des personnels, ceci doit passer en CT avant la modification.

Il a donc été obtenu que ce point fasse l'objet d'un vote du CT.

* Sur la réorganisation présentée, *Les représentants FO* ont rappelé que leurs syndicats étaient de farouches défenseurs des DUT et des IUT. Il n'empêche que **ceci n'exempte pas les IUT de la loi commune des universités, qui veut que les modifications soient examinées avant qu'elles aient lieu**. Les premières réflexions ont eu lieu dès mars 2015, il aurait été possible de saisir le CT du 8 décembre 2015. Le recours à des audits « interne » et « externe » de même qu'à des personnels dénommés « représentants du personnel » par l'administration de l'IUT n'exempte certainement pas de la consultation des représentants du personnel élus au comité technique, qui forment seuls la « représentation du personnel » d'un établissement public (art. 15-I de la loi 84-16).

Vote : unanimité contre. En conséquence le projet de réorganisation des services scolarité, formation continue et communication de l'IUT devra être à nouveau soumis au vote du CT.

> **Modification du périmètre du service recettes**

Une modification est prévue, qui permet de mieux séparer les missions d'ordonnateur et de comptable. Trois personnels sont concernés, qui devront changer de bureaux pour faire approximativement les mêmes tâches. Les fiches de postes semblent ne changer que très peu. Les personnels concernés peuvent postuler en mutation interne sur d'autres postes que ceux qu'ils occupent ou occuperaient dans la réorganisation.

* Vote : aucun contre, les représentants FO se sont abstenus.

> **Calendrier général de l'année universitaire**

* *Les représentants FO* ont soutenu la demande présentée par le SNPTES en début de séance que ce point et les deux précédents passent dans la rubrique « pour avis », c'est-à-dire soient soumis au vote du CT.

En effet, le calendrier a des incidences sur les conditions de travail et les congés de tous les personnels, ce n'est pas une affaire anecdotique.

-> La présidence aurait souhaité maintenir ce point « pour information » car le calendrier a été convenu entre tous les établissements de la COMUE de Lyon.

* Pour FO, c'est une raison supplémentaire de soumettre ce calendrier pour avis : en effet la COMUE de Lyon ne dispose pas de CT représentant les personnels des différents établissements. Cet exemple précurseur montre d'ailleurs que **la COMUE est avant tout un instrument de contrainte**, ce qui ne peut que confirmer les analyses que nous avons faites en demandant l'abandon de la mise en œuvre des COMUE.

* *Les représentants FO* ont également souligné que le calendrier proposé impliquait quatre semaines de congés obligatoires en été et constituait donc une restriction à la liberté des personnels de poser leurs congés.

-> L'administration a indiqué que des dérogations seraient toujours possibles.

Vote : majorité pour, les représentants FO se sont abstenus.

> Examen de la note sur le droit individuel à formation (DIF)

DIF mis en place depuis 2007. L'agent doit solliciter le DIF.

* *Les représentants FO :*

- ont demandé qu'il soit inscrit dans la note que le refus d'une formation soit signifié par écrit à l'agent et motivé, ce qui a été accepté par la présidence ;
- ont souligné que les enseignants devaient aussi pouvoir accéder au DIF et aux congés de formation, notamment pour reconversion, ce que ne permet pas actuellement le plan de formation de l'UJM.

-> L'administration a répondu qu'il y avait possibilité d'accéder à des congés de conversion en gardant 85 % de son salaire.

* *Commentaire FO :* c'est certes toujours mieux que rien. Il reste que les possibilités réelles pour les enseignants d'accéder à une formation externe avec défraiement de celle-ci et conservation de son salaire sont extrêmement faibles.

> Présentation du télétravail

* *Les représentants FO* ont demandé que ce point soit passé en avis

-> L'administration a affirmé qu'il ne s'agissait que d'une expérience, dont les conditions étaient encore à définir.

* Dans la mesure où il ne s'agit pas d'un choix fait définitivement en faveur du télétravail (même marginal), nous avons convenu que ce point pouvait rester pour information.

Présentation a été faite des modalités du télétravail, en montrant les avantages mais aussi les risques. Sur la base d'une enquête d'élèves de l'IRA, il apparaîtrait que ceci permettrait d'éviter de trop fréquents déplacements de certains personnels, notamment depuis Lyon. Ne serait concernée *a priori* qu'une proportion infime des agents.

* *Les représentants FO* se félicitent que la présentation n'ait pas été unilatérale. Il est clair, et le questionnaire « QVT » comme les travaux du CHSCT le montraient bien, que le travail électronique (ne serait-ce que les mails) ne contribue pas à améliorer les conditions de travail, d'où la nécessité d'un « droit à la déconnexion ». **Il y a de grands risques de porosité accrue entre vie personnelle et vie professionnelle** ; ce pourrait être mis en place à titre exceptionnel, mais de manière extrêmement mesurée et réfléchi.

-> L'administration a assuré qu'il n'y aurait de mise en place que pour quelques-uns, des personnels évidemment volontaires. On verra ensuite le retour et ce que ça implique, on verra alors si on va un peu plus loin. Présentation sera faite de ce programme expérimental au prochain CT.

* *Commentaire FO :* nous resterons extrêmement vigilants.

> Modification du référentiel des enseignants et enseignants-chercheurs : disparition de la rémunération « TICE », création d'une rémunération « Numérique et pédagogie »

Le contexte est celui d'une volonté de voir évoluer l'acte pédagogique en lien avec le numérique. Il y a des difficultés à nommer des référents pour les TICE, d'où l'évolution de la rémunération (24 H TD dans le service au lieu de 12H TD hors service) et la redéfinition des

missions. L'idée est de passer à un principe de « service pédagogique » interne. Il faut aussi développer de vrais projets de « e-learning »...

* *Les représentants FO* ont souligné que ce changement de vocable paraissait dangereux : on passe de « technologie de l'information pour l'enseignement », qui signifie clairement qu'on a à faire à un outil au service de l'enseignement, à une formule où la pédagogie est présentée comme relevant du numérique. Pour être clair, la pédagogie « numérique » n'existe pas. Or, il faut rappeler ce qu'est le référentiel : une grille pour rémunérer les tâches hors statuts des enseignants-chercheurs (et enseignants à l'UJM), c'est-à-dire hors enseignement et hors recherche. La pédagogie est clairement partie prenante de l'activité d'enseignement, il n'y a donc pas lieu de la rémunérer en tant que telle. Elle peut aussi être un objet d'étude pour des spécialistes, tels que les collègues des sciences de l'éducation : en ce cas, elle n'entre pas non plus dans le champ du référentiel.

Ce que nous craignons avec une telle formule, c'est de voir rémunérer la **participation à la promotion d'une pédagogie officielle, sous couvert de numérique**. Nous avons donc demandé le rétablissement de la formule « TICE », avec deux barèmes (12H et 24 H), hors ou dans heures statutaires ainsi que la suppression de la limitation de la rémunération d'une seule personne par composante.

-> Refus de la présidence.

Vote : 2 contre (FO), 8 abstentions.

> Postes 2nd Degré

Présentation des postes d'enseignants du second degré offerts au recrutement.

Vote : les représentants FO se sont abstenus.

> Attributions semestres CRCT

- 10, soit un de plus que l'an dernier.

Vote : les représentants FO ont voté pour.

> Divers autres points abordés en fin de réunion

- Le problème de la **restauration** a été à nouveau abordé :
 - qualité de la restauration CROUS personnels à Tréfilerie ;
 - impossibilité d'une restauration à coût abordable sur le site Santé (où de plus les étudiants n'ont accès à aucune restauration digne de ce nom).
- Calendrier du mouvement interne :
 - débutera le 7 juin avec 1 liste de postes vacants
 - 1e vague avec résultats au 27 juin ;
 - 2e vague avec résultats au 11 juillet.

- **Problème des affectations sur postes « provisoires »**, donnés initialement par rectorat sur rompus de temps partiels, qui ne permettent pas aux collègues d'accumuler de l'ancienneté pour des mutations internes ou externes sur d'autres postes.

-> Un des problèmes est que le départ d'un tel poste « provisoire » entraîne la disparition du poste.

- Déplorations habituelles de la présidence et de l'administration sur le fait que le GVT (donné avec le reste de la masse salariale lors du passage à l'autonomie) n'est pas compensé (1,5 M. d'€ annuels). D'autre part des subventions jusque-là données par les collectivités territoriales ont été supprimées, en raison de la baisse de la dotation de l'État à ces mêmes collectivités territoriales.

* *Les représentants FO* rappellent que le SNPREES-FO et Supautonome-FO demandent que la gestion de la masse salariale, GVT compris, soit reprise par le ministère. Cette solution simple n'emporte pas l'accord de la présidence.

* *Commentaire FO* : la baisse des dotations aux collectivités territoriales est le résultat de l'austérité imposée par le gouvernement, qui a des conséquences très graves sur les personnels de toute la fonction publique (précarisation croissante, baisse des rémunérations), ce pour quoi FO, la CGT, la FSU, Solidaires et la FA-FP appelaient à faire grève et manifester le 9 avril 2015. Ce n'est qu'un des éléments du désengagement de l'État (voir notre déclaration préalable), qui est l'une des formes d'une politique de longue durée visant à mettre en extinction la fonction publique.

###